



POLLUTION SUR LE LEZ DU 3 JUIN 2017 COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Après étude des analyses réalisées par Montpellier Méditerranée Métropole et par les services de l'Etat et en corrélation avec les données transmises par Montpellier Méditerranée Métropole concernant le fonctionnement de la station d'épuration de MAERA, nous pouvons avancer sans doute majeur que la pollution du Lez ayant entraînée la forte mortalité des poissons le week-end du 3 et 4 juin 2017 est due à un double rejets d'effluents (eaux usées brutes).

Le premier au niveau du Pont Levy du à la surcharge du réseau unitaire de Montpellier (eaux pluviales + eaux usées) et le second en amont de la station d'épuration.

La somme des effluents déversés dans le Lez fut d'environ 11000 m3.

Ces déversements sont habituels lors d'épisode de pluie sur Montpellier. Le débit du Lez, gonflé par les eaux de pluie, permet de supporter, tant bien que mal, ces pollutions. Or, les précipitations du 3 juin ont saturé le réseau sans pour autant augmenter le débit du Lez de manière significative, ce qui n'a pas permis la dilution habituelle des effluents et donc entraîné la mort des poissons par asphyxie.

La station d'épuration MAERA est sous dimensionnée et déverse régulièrement des eaux usées dans le milieu. Nous espérons ardemment que le projet de modernisation de cette station mettra un terme définitif à ces rejets et que des mesures immédiates seront prises pour calibrer les rejets sur le débit réel du Lez.

Par ailleurs, nous n'avons pu que constater la quasi absence de services d'urgence, en particulier des services de l'Etat (DDTM 34 et AFB) que nous n'avons pu contacter malgré nos maintes tentatives.

De plus, ces services ne sont intervenus que le jeudi 8 juin pour effectuer des prélèvements alors que notre plainte fut déposée le 5 juin. Sachant que ces analyses, réalisées dans ces délais, n'ont plus aucune pertinence.

Au vu des données qui nous ont été transmises nous demeurons particulièrement inquiets concernant la consommation de poissons pêchés en aval de ces zones de déversements et nous alertons les services de l'Etat sur ce sujet. Malgré le fait que la pêche se pratique de plus en plus de manière sportive avec une remise à l'eau des poissons, certains pêcheurs continuent de consommer leurs prises. Qu'en est t-il des risques sanitaires ?

Nous maintenons notre plainte et nous portons partie civile dans cette affaire afin que ce triste évènement puisse permettre de corriger les dysfonctionnements.

De plus, nous invitons toutes les institutions à se réunir pour bâtir un véritable protocole d'urgence pour faire face à des pollutions sur notre bassin.

De notre côté, nous allons travailler à un système de vigilance et de sensibilisation qui permettra à tous les pêcheurs de devenir des sentinelles et nous nous doterons des outils adéquates pour mesurer rapidement et efficacement les paramètres physico-chimique d'un cours d'eau.

Pour le conseil d'Administration,

Laurent NISON - Président